

## // VIGNES

# La flore du vignoble franc-comtois



Les vignobles constituent une structure paysagère emblématique de Franche-Comté. Ces milieux cultivés et aménagés sont associés à une diversité d'espèces végétales particulières. Autrefois largement répandues, certaines d'entre elles se sont raréfiées suite au recul des vignes et à la modification des pratiques agricoles. La préservation de ces espèces rares, ainsi que des écosystèmes viticoles, constitue un enjeu pour la conservation du patrimoine naturel régional.

## De la vigne sauvage à la vigne cultivée

Les vignes appartiennent à la famille des Vitacées, comprenant 21 genres et environ 1 100 espèces. Ce sont des arbrisseaux, le plus souvent lianescents et grimpants, dont les rameaux portent des vrilles et produisent des baies charnues en grappe : le raisin.

La principale sous-espèce utilisée pour la production de raisins est la vigne cultivée (*Vitis vinifera* subsp. *vinifera*). Elle provient de la domestication ancienne de la vigne sauvage (*Vitis vinifera* subsp. *sylvestris*). Cette domestication a été initiée il y a près de 8 000 ans, dans le sud du Caucase. Elle a généré une modification des caractéristiques de la plante. Afin d'obtenir des rendements plus réguliers, la vigne sauvage, dioïque (individus unisexués mâles ou femelles), a été progressivement « transformée » en plante monoïque à fleurs hermaphrodites (fleur



La vigne sauvage, une espèce rare et protégée en France © M. André.

incluant à la fois les organes mâles et femelles). En parallèle, les pieds portant les grappes les plus volumineuses, ainsi que les baies les plus grosses et les plus sucrées ont été favorisés. Au fil des siècles, cette sélection, effectuée par l'homme, a permis d'obtenir une diversité exceptionnelle de plusieurs milliers de cultivars, dont une partie est destinée à la production de raisins de table et l'autre à la production de vin.

## Le vignoble franc-comtois

En Franche-Comté, les vignes couvrent plus de 2 000 ha et sont réparties dans le Jura, la Haute-Saône et le Doubs. Ces milieux ont été particulièrement transformés par l'homme, comme en témoignent les aménagements encore visibles dans le paysage (cultures en terrasses, murgers, cabordes...).

Les principaux vignobles se situent dans le Jura, entre Salins-les-Bains et Saint-Amour, où ils s'étendent sur près de 80 km de long. Les vins jurassiens sont internationalement reconnus, notamment pour les différentes spécificités locales : vins blancs (cépages chardonnay et savagnin), vin jaune (cépage savagnin), vins rouges (cépages pinot noir, trousseaux et ploussard) et autres vins (crémants, macvin, vin de paille...).

Pourtant, le paysage viticole actuel est très réduit par rapport aux 20 000 ha encore exploités jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette réduction drastique des vignobles est principalement liée à des maladies fongiques et à la diffusion du phylloxéra, un puceron parasite de la vigne, originaire des États-Unis. Cet insecte suceur de sève s'attaque aux racines, entraînant

rapidement la mort du cep de vigne.

Les vignes abandonnées sont désormais des milieux herbacés (pelouses, prairies, friches) ou boisés. Les espèces présentes historiquement dans ces secteurs viticoles ont progressivement disparu, pour laisser place à d'autres espèces plus communes, et non-typiques des vignes.

## Les espèces végétales associées aux vignes

Plusieurs espèces végétales ont réussi à s'adapter aux conditions particulières des vignobles. Ces dernières sont associées à des facteurs environnementaux spécifiques (type de sol, conditions climatiques locales ...) et aux pratiques culturales mises en œuvre (labour, sarclage, binage, fauchage, pâturage, traitements chimiques...).

En France, plus de 900 espèces végétales sont recensées dans les vignobles. Certaines, très communes, peuvent être présentes dans les vignes, mais se retrouvent également dans d'autres milieux. C'est le cas notamment du plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), du pâturin annuel (*Poa annua*), de la véronique commune (*Veronica persica*) ou du sénéçon commun (*Senecio vulgaris*). D'autres sont plutôt inféodées aux communautés commensales des cultures (formations végétales se développant spontanément dans les parcelles cultivées). C'est tout particulièrement le cas du vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), présent dans les cultures céréalières et les vignobles. Cette plante annuelle peut être utilisée comme espèce bio-indicatrice. Elle témoigne notamment d'un terrain argileux, associé à un travail du sol et à une bonne alimentation en eau.

D'autres espèces, plus rares, sont également présentes dans les vignobles lorsque qu'ils sont entretenus de manière traditionnelle. C'est le cas de l'ornithogale en ombelle (*Ornithogalum umbellatum*), du muscari à grappe (*Muscari neglectum*) ou encore de la tulipe des bois (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*).

## La tulipe des bois, une espèce emblématique de nos vignobles

La tulipe des bois (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*) est une plante vivace à bulbe de la famille des Liliacées. Avec une hauteur comprise entre 20 et 60 cm, elle est facilement reconnaissable à ses fleurs jaunes et à ses grandes feuilles vertes. Cette plante fleurit dès la fin du mois de mars, jusqu'à mi-avril. Elle s'observe principalement dans les vignobles, mais également dans d'autres milieux associés aux vignes (vergers, prairies, lisières, bosquets, sous-bois et bords de route).

Cette tulipe est protégée en France, sa cueillette et sa destruction sont donc interdites. Depuis plusieurs décennies, elle connaît une régression importante de ses



Muscari à grappe dans un vignoble du Doubs © R. Tardy.

populations suite à la modification des pratiques agricoles (labours profonds, traitements aux herbicides...).

En Franche-Comté, l'espèce a été évaluée comme quasi menacée lors de l'élaboration de la liste des plantes menacées de Franche-Comté, en raison de la disparition de nombreuses stations. Elle s'observe désormais principalement dans certaines parcelles du vignoble jurassien, de Salins-les-Bains à Lons-le-Saunier, ainsi qu'à proximité de Dole, de Vesoul et de Besançon.

## Les pratiques de gestion des vignobles en faveur de la biodiversité

Les pratiques agricoles exercées dans les vignobles influencent la richesse et l'abondance des espèces végétales. Les types de gestion pratiqués, leur fréquence et leur intensité sont des facteurs permettant l'expression d'une flore plus ou moins diversifiée.

La variation des modes de gestion au sein des parcelles permet de créer une mosaïque de milieux, augmentant ainsi la diversité végétale tout en étant favorable à d'autres espèces (invertébrés, oiseaux, mammifères et reptiles). Le travail mécanique du sol, lorsqu'il n'est ni trop profond, ni trop fréquent, est favorable à certaines plantes à bulbes et espèces

annuelles. La fauche tardive et le pâturage hivernal permettent également d'entretenir les parcelles, tout en étant bénéfiques au développement et au maintien d'une flore et d'une faune variée.

À l'inverse, l'emploi d'herbicides au niveau des pieds de vigne, ainsi que dans les entre-rangs, provoque une diminution de la biodiversité végétale. Les espèces inféodées aux vignobles sont généralement les premières impactées. Chez la tulipe des bois, l'utilisation précoce d'herbicide entraîne une dégradation des feuilles, limitant la floraison et la production de bulbilles.

Dans l'objectif de promouvoir la biodiversité dans son ensemble, il est également conseillé de favoriser les haies, les zones arborées et les murgers à proximité directe des vignes. Ces milieux présentent des intérêts écologiques et agronomiques divers : régulation de la ressource en eau, fertilisation du sol, structuration du paysage, etc. Ils hébergent de nombreuses espèces animales, souvent qualifiées d'auxiliaires. Ces dernières jouent un rôle bénéfique sur les vignes, où elles agissent comme prédateurs ou parasitoïdes, et permettent de lutter contre certains insectes ravageurs.

Article rédigé par Romane Tardy (CBNBFC-OR)

## Un PNA en faveur des plantes inféodées aux milieux agricoles

Un Plan national d'actions (PNA) en faveur des espèces et des communautés inféodées aux moissons, vignes et vergers est en cours pour la période 2024-2033.

Cet outil stratégique a pour objectif principal la conservation et la restauration d'espèces menacées associées aux milieux cultivés.

Une liste nationale de 92 taxons prioritaires a été élaborée, elle comprend notamment la tulipe des bois, associée aux vignobles.

Les 21 actions prévues au sein du PNA doivent

permettre de stabiliser, voire d'augmenter l'aire de répartition des 92 espèces sélectionnées. De nombreux acteurs issus du monde de l'environnement et du monde agricole sont associés à ce projet, et travaillent collectivement pour atteindre les objectifs fixés.



La tulipe des bois, une espèce emblématique à préserver © R. Tardy



Vignoble traditionnel à Salins-les-Bains © M. André